



Réseau pour le développement  
de l'alphabétisme et des compétences

# Mémoire au ministère du Patrimoine canadien

## Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles

Présenté par :

---

**Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des  
compétences (RESDAC)**

---

**1er février 2026**

---



Le RESDAC est heureux de soumettre, à l'invitation du ministère du Patrimoine canadien, ce mémoire portant sur l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles (le Plan d'action).

Le RESDAC est un organisme francophone national voué à l'apprentissage tout au long de la vie pour les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Avec ce mémoire, nous souhaitons faire valoir que l'apprentissage tout au long de la vie, affiché comme second pilier du Plan, est une notion qui dépasse le contexte éducatif formel dans lequel il est actuellement enfermé. Au Canada, comme partout dans le monde, il ne s'agit pas d'une expression à la mode, mais d'un nouveau paradigme qui embrasse les contextes formel, non formel et informel dans lesquels les personnes apprennent et développent leurs compétences. Il importe tout autant de développer ces compétences en milieu linguistique minoritaire que majoritaire, ce qui suppose un élargissement de la portée du Plan d'action actuel.

### **Le paradigme de l'apprentissage tout au long de la vie**

Nous reconnaissons que le dernier Plan d'action a mis à l'honneur la notion d'apprentissage tout en long de la vie, suivant en cela l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* modernisée. En revanche, le Plan d'action a limité la portée de la notion aux « ... institutions éducatives des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tels que les garderies, les écoles primaires et secondaires et les universités et collèges... ». Il privilégie ainsi les institutions à caractère formel qui sont, certes, légitimes et essentielles, mais qui ne couvrent pas tout le spectre de l'apprentissage dont ont besoin nos communautés.

Pourtant, à l'instar de l'UNESCO<sup>1</sup> ou de l'OCDE<sup>2</sup>, le Canada reconnaît dans son modèle des Compétences pour réussir<sup>3</sup> l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie comme moyen de favoriser la citoyenneté active, l'employabilité, le bien-être individuel et la cohésion sociale. L'apprentissage tout au long de la vie est bien un nouveau paradigme qui met l'accent sur le développement des compétences dans divers contextes complémentaires. Pour rappel :

- le contexte d'apprentissage formel réfère aux institutions d'enseignement conventionnelles comme les écoles, les collèges et les universités, il est structuré et attesté par des diplômes et des certifications;
- le contexte non formel est aussi intentionnel et structuré, mais il a lieu en dehors des institutions d'enseignement. Il peut s'agir d'activités de formation se déroulant en milieu de travail, dans des organismes communautaires ou au sein de la famille. Il est peu reconnu par

---

<sup>1</sup> UNESCO (2021). *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation*. Rapport de la Commission internationale sur les futurs de l'éducation. Paris : UNESCO, 2021.

<sup>2</sup> OCDE (2019), *Stratégie 2019 de l'OCDE sur les compétences : Des compétences pour construire un avenir meilleur*. Paris : Éditions OCDE, p. 21.

<sup>3</sup> Canada. EDSC (2024). *Compétences pour réussir*. Page Web.

les institutions éducatives, mais peut l'être par le biais d'attestations ou de badges numériques.

- le contexte informel est non structuré et se produit dans la vie quotidienne, par exemple, par la lecture, la fréquentation des activités culturelles, la discussion ou l'observation. Il n'est généralement pas sanctionné par une reconnaissance formelle.

### **L'impact du biais en faveur du secteur formel**

Alors que l'on reconnaît l'importance que les personnes, à tout âge et dans toutes les sphères de leur vie, développent des compétences, y compris dans les CLOSM, le Plan d'action n'accorde pas de fonds au RESDAC au chapitre de l'apprentissage. Seules les institutions éducatives, auxquelles s'ajoutent les services à la petite enfance et le secteur de la santé, sont visées sous le second pilier du Plan. Le mandat de développer l'alphabétisation, les compétences et les ressources humaines est plutôt relégué au portefeuille d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Le Plan d'action est une initiative fédérale très appréciée, depuis sa création en 2003 sous l'égide du ministre Stéphane Dion. Il a toujours été structuré selon l'esprit de ce premier plan qui était d'amener quelques institutions fédérales ciblées à contribuer au Plan dans leur champ de compétence respectif. Or au fil des ans, ces champs de compétences sont devenus des ornières qui empêchent les institutions fédérales de prendre des mesures positives sur des enjeux qui sont transversaux ou multisectoriels.

La question du développement des compétences est l'une de ces problématiques qui touchent aux responsabilités de nombreuses institutions fédérales. La preuve en est que les institutions financent allègrement des programmes ou des projets à cet égard chez la majorité anglophone. Dans un mémoire au ministère des Finances à l'occasion des consultations budgétaires fédérales 2025, nous avons eu l'occasion de nommer plusieurs initiatives fédérales stratégiques qui ignorent la spécificité de nos communautés. Par exemple, le Canada a investi quelques milliards de dollars dans des initiatives pertinentes et innovantes, telles que le *Future Skills Centre*, *Palette Skills*, *Mitacs* ou *Global Innovation Clusters*, qui ne comptent aucune enveloppe ni mesure positive dédiée aux besoins de la minorité francophone.

Même les ententes fédérales-provinciales-territoriales en développement de la main d'œuvre et du marché du travail, qui déversent plus de 50 millions de dollars par année, restent sans clauses linguistiques et ne touchent presque pas nos communautés.

La notion anglaise de *Window dressing*, que l'on pourrait traduire par écran de fumée, convient à la place et aux services qui sont réservés par ces initiatives stratégiques à nos communautés. Au mieux, elles offrent une traduction en français de certaines ressources créées par et pour les anglophones ou des services partiels et minimes en français surtout destinés au public

québécois. Elles ne prévoient toutefois aucune consultation ni promotion ciblant les parties prenantes de nos communautés, ni aucune gouvernance par et pour les francophones.

Seule une enquête minutieuse saurait chiffrer l'ampleur du financement qui n'atteint jamais nos communautés. Cette réalité se traduit par un déséquilibre d'investissement, qui renforce l'avancement de la majorité anglophone et marginalise toujours plus la minorité francophone. Nous ne voyons ici aucune trace du principe de l'égalité réelle, idée sur laquelle se conclut pourtant le dernier Plan d'action.

### **Financement de programme versus de projets**

Le RESDAC est le « quart arrière » dans le dossier du développement des compétences dans la francophonie. À ce jour, il ne peut pas compter sur une enveloppe de financement stable pour soutenir le développement de son offre de services et il doit se rabattre sur le financement par projets ponctuels, en quêtant auprès de différentes sources fédérales. Sans un financement de programmes, notre pérennité est toujours mise en doute, la mise en oeuvre et la durabilité de nos initiatives sont fragilisées. Il est dès lors plus difficile de justifier notre existence auprès des bailleurs de fonds et même de tisser des partenariats avec d'autres organismes. Il va sans dire que, ultimement, cette fragilité se répercute sur la vitalité de nos communautés.

En tant qu'initiative horizontale, le Plan d'action devrait remédier à cette situation, en réunissant des engagements interministériels autour d'un programme pluriannuel de financement en développement des compétences dans la francophonie. Par souci d'efficacité et de bonne gouvernance par et pour les francophones, ce programme devrait même inclure un fonds géré par le RESDAC au nom du gouvernement fédéral, selon l'approche dite intermédiaire. Le [Plan global en petite enfance](#), géré par RDÉE Canada au nom d'EDSC, est un bon exemple de cette approche.

Un financement de programme stable et substantiel, destiné à nos communautés, servirait à développer des activités de recherche, de reconnaissance des acquis, d'encadrement andragogique et de formation à distance adaptées à leurs réalités.

### **Conclusion et recommandations**

Dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles, le RESDAC recommande donc au ministère du Patrimoine canadien :

- En sa qualité de ministère chargé de la coordination du Plan (cf. art. 2.2(1) de la *Loi*), de relever les angles morts du Plan d'action à l'égard du développement des compétences dans la francophonie canadienne, afin de mieux cibler cet enjeu multisectoriel dans la prochaine édition du Plan et de compléter en conséquence la liste des institutions fédérales appelées à y contribuer par des mesures positives.

- En sa qualité de ministère chargé de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne (cf. art. 43(1) de la *Loi*) :
  - o de mobiliser dès à présent les institutions fédérales qui contribuent au développement des compétences dans la société canadienne sans toutefois se préoccuper de leur responsabilité à l'égard de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
  - o de faciliter l'octroi d'un financement de type programme au RESDAC, par les institutions fédérales concernées, afin qu'il puisse mettre en œuvre, en collaboration avec les autres organismes communautaires intéressés, une stratégie de développement des compétences par et pour les francophones.